

SOCIETE POUR LA PROTECTION DES PAYSAGES ET DE L'ESTHETIQUE DE LA FRANCE



Madame la commissaire enquêtrice
Mairie de Malansac
4 rue du Puits de Bas
56220 MALANSAC
mairie@malansac.fr

Projet éolien du Moulin Neuf

Noyal-Pontivy le 03-06-18

Madame la commissaire enquêtrice

Au nom de la SPPEF (Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France), association nationale reconnue d'utilité publique et agréée pour la protection de l'environnement dont je suis déléguée pour le Morbihan, je viens à vous dans le cadre de l'enquête publique pour le projet éolien du Moulin Neuf.

« La hauteur des machines est très importante dans le cas des paysages du Morbihan et de la Bretagne en général. Ceux-ci possèdent une topographie très subtile qui, malgré ses faibles altitudes, nous procurent des impressions de hauteurs conséquentes. Pour cela il est important de mentionner que ces territoires peuvent difficilement accepter des machines dont la hauteur totale (pâles comprises) soit supérieure à 100 m. » (ZDE du pays de Questembert - Atelier de L'île - page 29)

Or le projet en question a une hauteur de 125 m. Et nul ne peut affirmer qu'un permis modificatif n'autoriserait pas des hauteurs supérieures au moment de l'implantation ou, dans 20 ans, à l'occasion du repowering.

L'auteur de l'étude de la ZDE poursuit : *« L'implantation d'éoliennes est une greffe d'objets inédits dans le paysage. Ces éléments imposent leur échelle dans ce nouveau paysage et s'y inscrivent comme éléments de référence. » (ZDE du pays de Questembert- Atelier de L'île - page 40)*

Les 3 éoliennes de 125 m de haut avec mât en béton d'Enercon dénatureront et écraseront le paysage familier où l'habitat traditionnel rural mesure 4-5 m de haut, les boisements 20 m, les pylônes électriques 30 m, la ligne électrique 50 m et le château d'eau de Malansac 40 m. (ZDE du pays de Questembert - Atelier de L'île - page 41)

L'étude d'impact Enercon reconnaît, dans l'aire d'étude rapprochée, l'impact fort sur 10 monuments historiques (inscrits ou classés) et sur deux communes concernées par une ZPPAUP : Rochefort en Terre et Malansac.

A Rochefort en Terre, l'étude Enercon reconnaît un impact fort et un projet entièrement perceptible pour 1- l'église Notre Dame de La Tronchaye (covisibilité entière, atténuée par la présence de cheminées, avec le sommet de l'église depuis le belvédère des remparts) 2- des éléments du château (covisibilité entière depuis les remparts atténuée par la présence de cheminées dans l'axe de vue) 3- Le parc du château (covisibilité entière, ponctuellement masquée par les cheminées depuis le belvédère des remparts) 4- la chapelle Saint Roch (perception entière à peine filtrée par des éléments de premier plan, plus partielle en période de feuillaison)

Comme nous l'avons écrit dans le registre du porteur de projet lors de sa présentation en mairie de Malansac le 23 janvier 2016, le site retenu est trop proche de Rochefort en Terre.

Jusqu'à ce jour, les projets éoliens se sont tenus à bonne distance de ce site historique protégé, emblématique du pays de Questembert, aux nombreuses distinctions touristiques : village fleuri, petite cité de caractère, parmi les plus beaux villages de France, classé village préféré des Français en 2016 et élu « merveilleux village de Noël » en 2017.

Un tel fleuron ne se dénature pas.

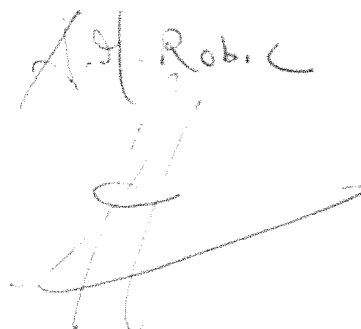
Les avis de l'ABF et de la DDTM ne laissent aucun doute sur le retrait qui s'impose.

« L'enjeu souligné concernant la question du « respect des grandes lignes du paysage » conduirait donc ici plutôt à éviter l'implantation d'éoliennes sur ce site où le patrimoine est majeur » (avis DDTM)

En cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la commissaire enquêtrice, nos respectueuses salutations

Anne Marie Robic déléguée de la SPPEF pour le Morbihan

11 rue du petit paris 56920 Noyal-Pontivy 02 97 38 23 11

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A.M. Robic', with a large, sweeping flourish underneath.

Association fondée en 1901, reconnue d'utilité publique le 7 novembre 1936, agréée depuis 1978

SPPEF - 39, avenue de La Motte-Picquet - 75007 Paris - tél : 01 47 05 37 71

De: Anne-Marie ROBIC <anne-marie.robic@wanadoo.fr>
Envoyé: dimanche 3 juin 2018 15:05
À: Mairie Malansac
Objet: EP Moulin Neuf
Pièces jointes: SPPEF - EP eolien Moulin Neuf Malansac.pdf

Madame Monsieur

Enquête publique : projet éolien du Moulin Neuf

En pièce jointe, les observations de la SPPEF à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice

bien sincèrement

anne marie robic

déléguée de la SPPEF pour le Morbihan

Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France

www.sppef.fr

